



DANS SA SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2024 LA MUNICIPALITE

A décidé

- De délivrer une autorisation selon l'art. 111 LATC à M. Dajoz, parcelle 387, Ch. des Vignettes 3 pour la pose d'une clôture;

A pris note

- Du résultat du contrôle radar effectué par la Police cantonale à la rte de Lonay, du 03 au 06 octobre 2024. L'appareil a enregistré le passage de 23'595 véhicules. Il a été relevé 151 dépassements de la vitesse, reflétant un taux d'infraction de 0.64% ce qui est en dessous de la moyenne cantonale pour ce genre de contrôle qui se situe à environ 2.5%. Il est important de mentionner que la vitesse a été respectée par plus de 99% des usagers.

La municipalité